

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 850 accordant une permission de trois mois sans Solde à Abdou Mohamed Kamihi.,.....

n° 850

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 août 1950

Numéro JO  
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro  
30 août 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret Au 18 juin 1884 ; Va l'arrêts n° 117 du 8 février 1947 relatif à d'organisation et au recrutement du personnel des calres lcoœaux autochtones de la Côte française des somalis ot les textes subséquent

**Vu**a demande de permission d'absence de trois mois formulée par Abdou Mohamed Kamihi de 12 août 1950; Vudlavis favorable du chef de la sûreté,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Une permiss'on d'absence de trois mois, sans solde, est accordée à Abdou Mohamed Kamihi, agent de la sûreté, pour se rendre en pèlerinage à La Mecque et pour compter du 27 septembre , Les frais de déplacement sont à la charge de l'intéressé. Arte, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon.**